



20843 - Comment se purifier des impuretés du porc

question

Quand j'étais tout petit, j'ai voyagé par avion en compagnie de ma famille. Au cours du vol, on nous a servi des biscuits contenant des dérivés du porc. Quand ma mère s'en est rendu compte, elle m'a empêché d'en consommer. Selon mes souvenirs, nous n'avons pas lavé nos mains et nos bouches à l'aide de l'eau et du sable (sept fois dont l'une avec du sable) en application de l'ordre donné par le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) à toute personne qui touche le porc ou tout ce qui en dérive. Plusieurs années plus tard, je me trouvais hors de mon pays et j'ai consommé du porc par mégarde sans me laver la bouche à l'aide du sable. Les deux événements se sont produits il y a plusieurs années. Aucune trace du porc ne persiste ni dans ma bouche ni sur mes mains; ni l'odeur ni le saveur. Faut-il que je les lave maintenant? J'ai peur qu'Allah n'agrée pas nos prières à cause des cas que voilà. J'espère obtenir un éclaircissement.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Vous n'avez commis aucun péché en consommant du porc involontairement car le Très-haut a dit: « Nul blâme sur vous pour ce que vous faites par erreur, mais (vous serez blâmés pour) ce que vos cœurs font délibérément. » (Coran,33:5) Et le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « certes, Allah pardonne aux membres de ma communauté ce qu'ils font par erreur, par oubli et sous contrainte. » (rapporté par Ibn Madjah,2043) et jugé authentique par al-Albani.

Le musulman doit prendre les précautions nécessaires à propos des nourritures, en particulier quand il se trouve dans un pays non musulman dont les habitants consomment des aliments impurs.

En ce qui concerne la manière de se purifier des impuretés du porc, des ulémas soutiennent la



nécessité de se laver les mains sept fois dont une à l'aide du sable, par assimilation au chien. Cependant, ce qui est juste, c'est que, dans le cas du porc, un seul lavage suffit. An-Nawawi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde dit dans son commentaire sur Mouslim: « pour la plupart des ulémas, le contact avec le porc ne nécessite pas de se laver sept fois, de l'avis de ach-Chafie, avis solidement argumenté. Cheikh Ibn Outaymine partage cette appréciation puisqu'il dit dans *ach-charh al-moumtie* (1.495): « les jurisconsultes ont assimilé l'impureté du porc à celle du chien, le premier étant pire que le second. Dès lors, il mérite plus d'être jugé impur. Ce raisonnement par analogie est faible car le porc est mentionné dans le Coran et il existait du temps du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et il ne l'avais pas traité comme le chien. Aussi est il juste que l'impureté porcine est comme celle des autres et doit être lavée comme on les lave.»

Ce qui est juste à propos du lavage des autres impuretés, c'est qu'il suffit d'enlever l'impureté sans avoir à procéder à un nombre déterminé de la vage.

Quoi qu'on puisse dire à propos de la manière de se laver après un contact avec le porc, vous n'avez à laver aucune partie de votre corps. Et le contac n'a aucun effet sur votre prière.

Allah le sait mieux.